

M. STARR: Songez-vous au moment où l'emprunt de conversion a été lancé sur le marché?

M. CARON: Je songe au moment où tout le portefeuille a été converti en obligations à longue échéance.

M. STARR: Je ne sais pas comment on a procédé. Je n'ai appris que par la suite que la Commission avait converti son portefeuille et réalisé un bénéfice d'environ 3 millions.

M. CARON: Avait-on consulté le ministre?

M. STARR: Non, c'est le rôle de la Commission, mais on m'en a informé par la suite.

M. CARON: Nous avons établi que la lourde perte de la caisse a atteint, au pair, 72 millions; s'il y a eu perte, le montant en a été de 72 millions, cela a été établi. Croyez-vous juste dans ces circonstances d'accroître les contributions des employeurs et des employés, si le montant de l'augmentation a été causé par... je ne dirai pas de la mauvaise administration, parce que je ne le crois pas. Je pourrais m'exprimer beaucoup plus clairement en français, tandis que pour m'exprimer en anglais je dois tout traduire avant. Quoi qu'il en soit, il est établi que la Commission ou le comité d'investissements n'a pas agi la première fois et qu'il en a résulté une perte de 72 millions qui a nécessité une augmentation des contributions atteignant à peu près 78 millions. Croyez-vous juste que, par suite de cette administration, nous demandions aux propriétaires, aux employeurs et aux employés de combler ce vide?

M. STARR: Je n'ai eu rien à voir avec le comité d'investissements. Cette question ressortit à la Commission et au comité d'investissements. Cependant, je sais que, pour recommander une augmentation des contributions, l'actuaire ne s'est pas fondé sur ce que vous énoncez, sur la perte subie à la vente d'obligations nécessitée par les paiements de prestations. Il s'est fondé sur l'épuisement général de la caisse à la suite de deux hivers de chômage où les gens étaient en mesure de toucher des prestations. Là-dessus,—et je pense que M. Humphrys peut le confirmer, parce que c'est son domaine, l'actuariat,—il est reconnu que l'augmentation a été calculée sur cette base et que c'est ce qui a servi de fondement à la recommandation qui a suivi.

M. CARON: Il faut tenir compte de ce qu'il en coûte à la caisse pour en prévenir l'épuisement l'an prochain.

M. STARR: Je pense que M. Humphrys peut répondre à cela mieux que moi.

M. HUMPHRYS: Les calculs faits visent à déterminer un taux de contribution suffisant pour couvrir les paiements de prestations de la caisse en se fondant sur la période de base de 1953 à 1958. Ils ne tiennent pas compte de l'intérêt gagné sur les placements ni, de façon précise, des pertes possibles à la vente d'obligations quand la vente est nécessaire pour liquider des placements.

M. GRAFFTEY: Je crois devoir rappeler immédiatement que, dans son témoignage, M. Coyne a déclaré que l'augmentation envisagée de ce revenu ne doit pas de quelque façon être considérée comme visant à contre-balancer une perte de placement de la caisse.

M. STARR: M. Humphrys vient justement de parler dans le même sens.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si on n'avait pas subi cette perte, on n'aurait pas eu besoin de proposer cette hausse des contributions.